



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 27 mars 2015 à 20h30

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ – Mélanie GANTHIER – Séverine HENRY – MM. Frédéric BLANC – Guy COURTOT – Jean-Pierre DEMARCHE – François DIOGUARDI – Patrick MUTSCHLER – Pascal PORTIER – Alex THOMAS – Régis VASSELET

Procurations : /

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Régis VASSELET

Le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

CAB : écoles numériques – extension de compétence portant modification statutaire

En octobre 2003, le Conseil Communautaire de la CAB a décidé de se doter explicitement de la compétence « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public ». Celle-ci a été entérinée par arrêté préfectoral du 19 mars 2004.

Le Conseil Communautaire a ensuite approuvé en juin 2012 les orientations de son Schéma d'Aménagement Numérique :

- ✓ écoles numériques
- ✓ administration numérique
- ✓ connectivité numérique

Désireuse de contribuer fortement à ce que l'école entre dans l'ère du numérique, la CAB a souhaité étendre sa compétence de construction et de gestion des infrastructures à celle d'équipements et de déploiement de services numériques.

Ainsi, le Conseil Communautaire de la CAB a décidé, par sa délibération en date du 29 janvier 2015, de se doter explicitement de la compétence suivante, entraînant modification statutaire : « Construction et gestion d'infrastructures de télécommunications ou de communications électroniques porteuses de réseaux ouverts au public – Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT portant transfert de compétence explicite, les Communes membres doivent se prononcer sur la délibération emportant modification statutaire dans le délai légal de trois mois suivant sa notification.

Les statuts modifiés seront ensuite ratifiés par arrêté préfectoral.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification statutaire telle que présentée et valide donc l'extension de compétence de la CAB pour les écoles numériques. Mme le Maire est autorisée à signer tout document s'y afférant.

CDG : négociation d'un contrat d'assurance-groupe

Le contrat d'assurance-groupe, permettant aux Communes de s'assurer contre les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Centre de Gestion se propose donc de mener à bien la procédure de mise en concurrence de tous les assureurs potentiels, conformément au Code des Marchés Publics.

Il convient pour cela qu'il soit mandaté par les Collectivités pour négocier et conclure un nouveau contrat qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Il appartiendra ultérieurement au Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuelle adhésion à l'une des formules proposées.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au Centre de Gestion pour la négociation d'un contrat d'assurance destiné à couvrir les risques financiers liés à l'absentéisme des agents, et autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférant.

Vote des taux d'imposition 2015

Mme le Maire rappelle les taux actuels :

- Taxe d'habitation :7.79 %
- Taxe foncière sur le bâti :6.39 %
- Taxe foncière sur le non bâti :30.99 %

La Commune a des projets d'investissement qui justifient une augmentation des impôts locaux.

Mme le Maire présente donc plusieurs propositions : une à +0.5%, une à +1% et une sans augmentation.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1% pour 2015. Les nouveaux taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation :7.87 %
- Taxe foncière sur le bâti :6.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti :31.30 %

Réfection de la salle des fêtes : plan de financement prévisionnel pour la réfection extérieure du bâtiment

Mme le Maire rappelle que le lancement du projet de réfection de la salle des fêtes a été approuvé en Conseil Municipal du 19 décembre 2014.

Elle précise que par souci de mieux contrôler le budget s'y afférant et ainsi pouvoir gérer les imprévus, mais aussi dans le but de ne pas fermer la salle au public pendant une période trop longue, il a été décidé de scinder la rénovation du bâtiment en deux étapes : l'une pour la partie extérieure, l'autre pour la partie intérieure.

Le plus urgent étant la réfection de la toiture, les travaux entrepris en 2015 porteront donc sur la partie extérieure.

Après étude des devis réceptionnés, le plan de financement prévisionnel pour la première phase se présente comme suit :

	Montant HT	%
Détail du coût global de la phase 1		
Diagnostic amiante	858.33 €	
Désamiantage	17 969.42 €	
Couverture – zinguerie – bardage extérieur	42 353.00 €	
Portes et fenêtres	13 617.00 €	
TOTAL HT	74 797.75 €	
Financement avec subventions sollicitées		
Fonds propres ou emprunt	24 797.75 €	33.15 %
Fonds de péréquation de la CAB	40 000.00 €	53.48 %
Subvention parlementaire	10 000.00 €	13.37 %
TOTAL	74 797.75 €	100.00%

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Avec 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel des travaux extérieurs de réfection de la salle des fêtes.

Réfection de la salle des fêtes : demandes de subventions pour la réfection extérieure du bâtiment avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Le plan de financement prévisionnel étant maintenant validé pour la première phase des travaux de la salle des fêtes, il convient de solliciter les aides financières pouvant nous être apportées :

- CAB – Fonds de péréquation
- Parlementaires – Subvention exceptionnelle

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Avec 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal accepte de solliciter les aides financières pouvant être apportées au projet et charge Mme le Maire de préparer les dossiers nécessaires.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014

Pour ce point uniquement, M. Régis VASSELET est nommé Président de séance ; Mme le Maire ne prendra pas part au vote.

Le compte administratif 2014 est le suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	167 332.88	201 380.00	368 712.88
Titres de recettes émis (b)	14 524.07	184 099.35	198 623.42
Réduction de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d = b-c)	14 524.07	184 099.35	198 623.42

Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	167 332.88	186 269.00	353 601.88
Mandats émis (f)	26 793.07	147 514.11	174 307.18
Annulations de mandats (g)	429.44	561.15	990.59
Dépenses nettes (h = f-g)	26 363.63	146 952.96	173 316.59

Résultat de l'exercice			
Excédent ou déficit	-11 839.56	37 146.39	25 306.83

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion émis par le Trésorier.

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2014.

Report et affectation des résultats 2014

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 se trouve excédentaire dans les deux sections :

	Résultat à la clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal				
Investissement	148 923.98		-11 839.56	137 084.42
Fonctionnement	35 053.07		37 146.39	72 199.46
Résultat	183 977.05	0.00	25 306.83	209 283.88

Pour l'exercice 2015, il est proposé de reprendre la totalité de l'excédent d'investissement, soit + 137 084.42 €, et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour + 63 790.46 €. Le solde de l'excédent restant en fonctionnement est donc de + 8 409.00 €.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- affecte en recettes d'investissement (RI 001) l'excédent de + 137 084.42 €
- affecte en recettes d'investissement (RI 1068) la somme de + 63 790.46 €
- affecte en recettes de fonctionnement (RF 002) le solde de l'excédent, soit + 8 409.00 €

Convention de partage d'un savoir-faire

La future secrétaire de mairie a besoin de suivre une formation afin de prendre possession de son poste dans les meilleures conditions.

Le Centre de Gestion propose la convention de partage d'un savoir-faire, qui consiste à former la bénéficiaire par l'une des secrétaires de mairie déjà en poste.

Cette convention est conclue entre le Centre de Gestion, la Commune d'accueil et les Communes employeurs. Son coût est de 600 €, partagé pour moitié entre Botans et Moval, toutes deux Communes employeurs de la future secrétaire.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe du partage d'un savoir-faire pour former la future secrétaire à son nouveau poste et autorise Mme le Maire à signer la convention s'y afférant.

Vote du budget primitif 2015

Les différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif sont exposés par Mme le Maire aux conseillers.

Les dépenses et les recettes du budget primitif 2015 se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	163 507 €	214 825 €
Recettes	168 524 €	214 825 €

Il y a donc équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Avec 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal valide le budget primitif 2015.

Questions et informations diverses

Jet Pneus : le Conseil Municipal accorde à son gérant un délai supplémentaire de 2 mois à compter de la notification pour quitter les lieux

Propreté Rue des Sources : 3 riverains se sont plaints de la saleté récurrente de la voirie et notamment des dépôts de fumier sur la chaussée.

JP. DEMARCHE souligne que la Rue de Froideval est par moment souillée de terre. Il faudrait donc instaurer une discipline pour toutes les rues du village.

Madame Le maire souhaite trouver une solution à l'amiable avec l'agriculteur qui utilise régulièrement la Rue des Sources afin d'éviter tout conflit avec les riverains.

Urbanisme (certificats d'urbanisme et permis de construire déposés en mairie) :

- ravalement de façade de l'enseigne CUISINELLA
- projet de création de 3 logements et 3 maisons Rue du Port

Plan Communal de Sauvegarde : une réunion avec tous les intervenants est prévue en avril.

PLU : le bureau d'études NATURA doit prochainement nous adresser le dossier complété et corrigé. Nous devons alors le valider en Conseil Municipal.

Photocopieur : l'achat est plus intéressant que la location et n'a pas d'incidence sur la maintenance. Nous avons demandé la carte fax en supplément. Un comparatif des 3 devis a été présenté au Conseil Municipal.

CCAS (P. MUTSCHLER) : la journée conviviale des Seniors a compté 14 participants. Tout le monde a été enchanté de son après-midi et a souhaité se revoir prochainement.

SIEMPK (P. PORTIER) : le budget a été voté. Au conseil d'école, le problème des communes qui souhaitent quitter le regroupement a été évoqué. Une concertation est nécessaire

Bois communal (G. COURTOT) : l'ONF a planté les résineux. Des volontaires sont attendus le 8 avril 2015 à 9h00 pour l'alignement de la parcelle 9.

Choix de la couleur du bardage de la salle des fêtes : les membres présents s'accordent sur la couleur « gris argile ».

Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux : le budget a été voté.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 24 avril 2015

La séance est levée à 22h35

Fait à Botans, le 13 avril 2015

Mme le Maire,

Marie-Laure FRIEZ

